

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI, TENUE
LE LUNDI 6 MAI 2024 À 20h00 AU CENTRE POLYVALENT SITUÉ
AU 103 RUE LEBLANC.**

Sont présent(e)s :

M. Georges Deschênes	Maire
M. Sylvain Deschênes, conseiller :	siège n° : 1
M. Étienne Lévesque, conseiller :	siège n° : 2
M. Stéphane Deschênes, conseiller	siège n° : 3
M. Waren Soucy, conseiller :	siège n° : 6

M. Frédérick Lee, directeur général et greffier-trésorier

Absents :

M. Guillaume Lavoie, conseiller :	siège n° : 4
M. Meggie Lévesque Parent, conseillère :	siège n° : 5

Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20h00

Trois personnes assistent à la séance.

Ordre du jour

1. Ouverture d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024
4. CONSEIL MUNICIPAL
 - 4.1. Communication du maire et suivi des conseillers
5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 5.1. Dépôt de la correspondance
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1. Liste des comptes à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit
 - 6.2. Dépôt des états financiers internes d'avril 2024
 - 6.3. Fermeture de la Caisse Desjardins à Saint-Gabriel-de-Rimouski
 - 6.4. Fermeture de la Caisse Desjardins à Saint-Gabriel-de-Rimouski : demande d'appui à la Ville de Rimouski
 - 6.5. Fermeture de la Caisse Desjardins à Saint-Gabriel-de-Rimouski : demande d'appui à la MRC Rimouski-Neigette
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
Pas de point à traiter
8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT
 - 8.1. Acceptation d'appel d'offres pour les matériaux granulaires 2024
 - 8.2. Demande au MTQ pour nouveau lignage de la Route 234 dans le périmètre urbain
9. HYGIÈNE DU MILIEU

- 9.1. Autorisation de paiement à H2O Innovation inc.
- 10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 10.1. Embauche du personnel de camp de jour
 - 10.2. Reconnaissance des personnes handicapées dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées
 - 10.3. Demande de commandite gala du mérite scolaire École du Mistral
 - 10.4. Appui au 20^e anniversaire du Comité local de coordination de COSMOSS
 - 10.5. Autorisation de demande de permis d'alcool
 - 10.6. Demande au Fonds de vitalisation pour un achat regroupé de gradins mobiles
- 11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 11.1. Avis de motion règlement numéro 327-24 modifiant le plan d'urbanisme numéro 210-10
 - 11.2. Dépôt et adoption de projet de règlement numéro 327-24 modifiant le plan d'urbanisme numéro 210-10
 - 11.3. Avis de motion règlement numéro 328-24 modifiant le règlement de zonage numéro 211-10
 - 11.4. Dépôt et adoption du premier projet de règlement numéro 328-24 modifiant le règlement de zonage numéro 211-10
 - 11.5. Avis de motion règlement numéro 329-24 modifiant le règlement des permis et certificats numéro 215-10
 - 11.6. Avis de motion règlement numéro 330-24 modifiant le règlement sur les dérogations mineures numéro 216-10
 - 11.7. Dépôt et adoption du projet de règlement numéro 330-24 modifiant le règlement sur les dérogations mineures numéro 216-10
 - 11.8. Nomination au comité de démolition
 - 11.9. Autorisation et signature de dépôt vente du lot 5 393 721
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13. VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES
- 14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

24-05-064 2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Georges Deschênes,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-05-065 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2024

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1- COMMUNICATION DU MAIRE ET SUIVI DES CONSEILLERS

Ensemble du conseil :

M. Georges Deschênes : **Maire**

- Au niveau de la fermeture de la caisse Desjardins plusieurs choses bougent. Premièrement le maire n'est pas d'accord avec cette décision qui s'est effectuée sans consultation préalable et avec un avis très court avant l'aga de la caisse. Plusieurs actions sont à venir dont une pétition, une manifestation pacifique le 20 mai ainsi que plusieurs réunions de mobilisation.

M. Sylvain Deschênes, conseiller : **siège n° : 1**

- Avec le bris de la niveleuse, la municipalité devra aller en sous-traitance pendant quelque temps pour le nivelage des chemins.

M. Étienne Lévesque, conseiller : **siège n° : 2**

- Il y aura une corvée le 25 mai pour le nettoyage des bordures de route. Les bénévoles sont les bienvenues.
- Tourisme : la plateforme Anekdoté va aller de l'avant avec un lancement officiel;
- Bibliothèque : trois bénévoles chevronnées assurent le fonctionnement de la bibliothèque. Il ne faut pas manquer les « Grands explorateurs » en visionnement gratuit;
- Le Marché Public des Hauts-Plateaux tiendra son aga le 27 mai 2024.

M. Stéphane Deschênes, conseiller : **siège n° : 3**

- Pour l'aqueduc rien à signaler de majeur;
- Ressources humaines : embauche des ressources au camp de jour.

M. Guillaume Lavoie, conseiller : **siège n° : 4**

Absent

Mme Meggie Lévesque Parent, conseillère : **siège n° : 5**

Absente

M. Waren Soucy, conseiller : **siège n° : 6**

Rien à signaler

5- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Chambre de commerce et industrie Mont-Joli-Mitis : invite la municipalité au lancement de la saison touristique le 16 mai prochain;

Association du Cancer de l'Est-du-Québec : effectue une demande d'appui financier;

Madame Sabrina Ouellet : effectue une plainte concernant le processus d'embauche des moniteurs de camp de jour;

M.A.M.H. : joint à un envoi de la documentation sur les nouveaux pouvoirs aux municipalités;

ÉCO Mitis : envoie un communiqué de presse pour le « grand nettoyage des berges de La Mitis »;

Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent : invite la municipalité à renouveler son adhésion;

Madame Claudette Côté : demande d'aider la maison Marie-Élisabeth;

Maison Marie-Élisabeth : demande un appui financier à la municipalité;

Centre Femmes de La Mitis : nous demande de distribuer des autocollants;

Association québécoise d'urbanisme : informe la municipalité sur la formation obligatoire des membres du CCU;

La Débrouille : demande le soutien financier de la municipalité;

M.A.M.H. : fourni à la municipalité des affiches concernant l'importance d'un climat civil et respectueux;

Société de l'habitation : envoie le budget révisé pour le déficit d'exploitation;

Centre de mise en valeur des opérations Dignité : envoie de l'information sur les bourses du Fonds Jean-Marc-Gendron 2024;

S.A.R.L. : informe la municipalité sur leurs services offerts.

24-05-066

6.1- LISTE DES COMPTES À PAYER, RAPPORT DES DÉPENSES ET CONTRATS OCTROYÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DG AINSI QUE DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR CARTE DE CRÉDIT

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 30 avril 2024 est déposée pour approbation par les membres du conseil;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 30 avril 2024 qui se résume comme suit et d'en autoriser le paiement :

Chèques #25376 à 25399	19 892.79\$
Dépôt direct # 500440 à 500462	38 049.72\$
Prélèvements #3727 à 3754	88 170.51\$
Salaires élus (avril)	3 200.00\$
Salaires employés (24/03 au 20/04/2024)	27 699.82\$
Salaires pompier (24/03 au 20/04/2024)	3 318.65\$
Total	180 331.49\$

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-05-067

6.2- DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIER AVRIL 2024

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 30 avril 2024 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires pour avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-05-068

6.3- FERMETURE DE LA CAISSE DESJARDINS À SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI

ATTENDU l'annonce, par la Caisse populaire Desjardins Neigette et Mitis-Ouest de la fermeture du point de services de Saint-Gabriel-De-Rimouski;

ATTENDU QU'il n'y a eu aucune consultation préalable auprès de ses membres et par le fait même un manque de respect envers ceux-ci;

ATTENDU les responsabilités et les devoirs du conseil d'administration de la Caisse sont, entre autres :

1. D'être à l'écoute des membres pour mieux comprendre leurs besoins et leurs attentes;
2. De faire preuve d'éthique en favorisant des relations harmonieuses, en valorisant le dialogue ouvert et constructif, et en tenant compte des valeurs de Desjardins dans la réflexion, la décision et l'action.

ATTENDU l'importance de maintenir la vitalité et l'accessibilité des services de proximité au sein des communautés de Saint-Gabriel-de-Rimouski, Saint-Donat, Sainte-Angèle-de-Mérici, Saint-Marcellin, Les hauteurs et Saint-Charles-Garnier ce qui représente un bassin de population de 3 500 habitants;

ATTENDU QUE l'accès aux services de proximité, tel le point de service de Saint-Gabriel-De-Rimouski de la Caisse populaire Desjardins Neigette et Mitis-Ouest, dans chacun des villages qu'elle dessert, constitue un facteur de protection des personnes plus vulnérables, notamment contre la violence faite aux aînés, aux victimes de violence conjugale et familiale, par l'autonomie financière personnelle que ces services offrent;

ATTENDU QUE l'accès à des infrastructures telles que la Caisse Neigette et Mitis-Ouest, de Saint-Gabriel-De-Rimouski représente un levier favorisant l'autonomie des communautés et la préservation de leurs acquis en ce qui a trait au développement économique et social;

ATTENDU QUE les membres, les entreprises, les commerces, les municipalités les festivals et événements devront parcourir jusqu'à 90

km pour faire un dépôt ou un retrait au plus proche comptoir et guichet de la Caisse Desjardins Neigette et Mitis-Ouest,

ATTENDU le manque de transparence de la part des dirigeants de la Caisse Neigette et Mitis-Ouest, en annonçant leur décision seulement au maire de Saint-Gabriel-de-Rimouski et seulement quelques jours avant l'assemblée générale des membres pour éviter une trop grande mobilisation des gens touchés par cette fermeture;

ATTENDU QUE d'obliger les membres sociétaires de Desjardins à parcourir plusieurs kilomètres en voiture va à l'encontre des cibles canadiennes en émissions de gaz à effet de serre et à l'encontre de la Politique de développement durable du Mouvement Desjardins;

ATTENDU QUE la Caisse Desjardins de Saint-Gabriel-de-Rimouski a été fondée en 1943 en pleine Deuxième Guerre mondiale et que cette décision du conseil d'administration de la Caisse Desjardins Neigette et Mitis-Ouest balaie d'un seul coup 80 ans d'histoire;

ATTENDU QUE lors des fermetures des caisses de Les Hauteurs et de Saint-Donat les dirigeants de Desjardins promettaient aux citoyens de maintenir des services de proximité avec les points de services de Sainte-Luce et Saint-Gabriel-de-Rimouski.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski demande à la Caisse Desjardins Neigette et Mitis-Ouest :

1. De surseoir à la décision de fermeture du point de service de Saint-Gabriel-De-Rimouski;

2. De tenir une assemblée générale extraordinaire en présentiel où seront inscrits à l'ordre du jour les points suivants :

2.1. Recherche de solutions pour pérenniser le point de service

2.2 Vote pour le maintien du point de services de Saint-Gabriel-De-Rimouski

2.3. Motion exigeant des excuses publiques de la part du président de la Caisse Desjardins Neigette et Mitis-Ouest, pour les agissements envers les membres en regard du processus à sens unique utilisé lors de la décision de fermer le point de services de Saint-Gabriel-De-Rimouski

2.4. Vote pour modifier les règlements internes de la Caisse Neigette et Mitis-Ouest, afin que la fermeture d'un point de services soit soumise au préalable à l'approbation de ses membres selon un pourcentage à être déterminé par l'assemblée des membres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-05-069

6.4- FERMETURE DE LA CAISSE DESJARDINS À SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI : DEMANDE D'APPUI À LA VILLE DE RIMOUSKI

ATTENDU l'annonce, par la Caisse populaire Desjardins Neigette et Mitis-Ouest de la fermeture du point de services de Saint-Gabriel-De-Rimouski;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski demande l'appui de la ville de Rimouski afin de nous aider à maintenir ce service de proximité. La solidarité rurale de la part de la ville de Rimouski serait grandement appréciée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-05-070 6.5- FERMETURE DE LA CAISSE DESJARDINS À SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI : DEMANDE D'APPUI À LA MRC RIMOUSKI-NEIGETTE

ATTENDU l'annonce, par la Caisse populaire Desjardins Neigette et Mitis-Ouest de la fermeture du point de services de Saint-Gabriel-De-Rimouski;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski demande l'appui de la MRC Rimouski-Neigette afin de nous aider à maintenir ce service de proximité. La solidarité rurale de la part de la MRC Rimouski-Neigette serait grandement appréciée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-05-071 8.1- ACCEPTATION D'APPEL D'OFFRES POUR LES MATÉRIAUX GRANULAIRES 2024

ATTENDU QUE la municipalité doit effectuer des travaux de rehaussement sur ses chemins en 2024;

ATTENDU la demande de soumission pour des matériaux granulaires effectuée par la municipalité en avril 2024;

ATTENDU QUE deux soumissions, en provenance de Les Excavations Léon Chouinard et Fils Ltée et de Constructions Jalbert et Pelletier inc., ont été reçues le 2 mai 2024 et que les résultats sont les suivants (prix de redevances inclus):

Matériel	Prix/tonne redevances incluses	
	Excavations Chouinard	Constructions Jalbert/Pelletier
Tonne métrique		
Pierre 0 1/2	21.80\$	19.50\$
Pierre 0 3/4	23.00\$	20.50\$
Tuf	21.55\$	15.00\$

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski octroie l'achat de pierre 0-1/2, de pierre 0 3/4 et de tuf livré sur les lieux des travaux à Constructions Jalbert Pelletier inc. en fonction des prix indiqués au tableau ci-haut mentionné;

QUE les quantités à être commandées soient décidées ultérieurement en tenant compte que la municipalité se réserve le droit de ne pas acheter aucune tonne métrique d'un matériel ou l'autre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-05-072 8.2- DEMANDE AU MTQ POUR NOUVEAU LIGNAGE DE LA ROUTE 234 DANS LE PÉRIMÈTRE URBAIN

ATTENDU QUE la municipalité ne possède pas de trottoir afin d'augmenter la sécurité des piétons lorsqu'ils circulent sur la Rue Principale;

ATTENDU QU'il y a possibilité d'augmenter la sécurité des piétons en ayant un couloir de circulation plus large en marge de l'accotement;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski demande au Ministère des Transports (MTQ) d'effectuer un nouveau schéma de lignage de la Rue Principale dans le périmètre urbain de la municipalité;

QUE les nouvelles lignes soient orientées plus près du nord afin de créer un couloir piétonnier du côté sud de l'accotement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-05-073 9.1- AUTORISATION DE PAIEMENT À H2O INNOVATION INC.

ATTENDU QUE les opérations de traitement de l'eau potable nécessitent l'utilisation de produits chimiques;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture # CD1054173 à H2O Innovation Inc. au montant de 6 593.66\$ taxes incluses;

QUE les fonds nécessaires à ce paiement soient imputés au compte 02-41200-635 (produits chimiques).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-05-074 10.1 – EMBAUCHE DU PERSONNEL DE CAMP DE JOUR 2024

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski tiendra son camp de jour à l'été 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski embauche les personnes suivantes pour ses activités du camp de jour 2024 :

Arnaud Normand
Gabriel Lévesque
Alicia Ouellet (coordonnatrice)
Marie-Soleil Lévesque
Yannick Potvin
Érika Hamilton
Alicia Caron

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-05-075 10.2 - RECONNAISSANCE DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LE CADRE DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES

CONSIDÉRANT l'importance pour le conseil municipal d'assurer aux personnes handicapées, un milieu de vie de qualité;

CONSIDÉRANT que les municipalités peuvent jouer un rôle important pour lutter contre les préjugés à l'égard des personnes handicapées ;

CONSIDÉRANT que 21 % de la population de 15 ans et plus au Québec a une incapacité (ou plusieurs) selon l'*Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2022;

CONSIDÉRANT que la Semaine québécoise des personnes handicapées se déroulera du 1^{er} au 7 juin 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski souligne l'apport des personnes handicapées à la vie sociale, économique et culturelle de la municipalité dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-05-076 10.3 - DEMANDE DE COMMANDITE GALA DU MÉRITE SCOLAIRE ÉCOLE DU MISTRAL

ATTENDU QUE l'École du Mistral tient son gala du mérite scolaire les 4 et 6 juin 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski contribue à l'événement pour un montant de 25\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-05-077

10.4 - APPUI AU 20^E ANNIVERSAIRE DU COMITÉ LOCAL DE COORDINATION DE COSMOSS

ATTENDU QUE la Démarche COSMOSS – Bas-Saint-Laurent et la Démarche COSMOSS La Mitis naissent il y a 20 ans pour donner aux jeunes de la région une chance égale de réussite;

ATTENDU QUE le Bas-Saint-Laurent, selon un portrait exhaustif des jeunes de la région, vivait aux débuts des années 2000 un contexte de défavorisation socioéconomique important, qui avait des répercussions directes sur le développement des enfants et leur santé, leur scolarité et leur capacité d'adaptation;

ATTENDU QUE COSMOSS est née d'une extraordinaire mobilisation d'une multitude d'organisations provenant des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation, de la petite enfance, des milieux communautaire, municipal et de l'emploi;

ATTENDU QUE COSMOSS rassemble aujourd'hui plus de 250 organisations de tous les territoires de MRC qui collaborent dans la mise en œuvre de projets qui soutiennent le développement des enfants et des jeunes et qui contribuent à leur bien-être et leur santé;

ATTENDU QUE le succès de COSMOSS doit être une source de grande fierté pour la région du Bas-Saint-Laurent et la MRC La Mitis

ATTENDU QU'IL importe de poursuivre cette mobilisation pour accompagner les familles dans les défis sans cesse changeants, en misant sur la force du réseau COSMOSS.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski salue le travail accompli pour les jeunes et les familles dans le cadre de la Démarche COSMOSS et de nous engager à poursuivre nos efforts pour soutenir les initiatives visant à ce que chaque jeune atteigne son plein potentiel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-05-078

10.5 – AUTORISATION DE DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL

ATTENDU la tenue d'un événement le 20 juillet 2024 au Centre Polyvalent situé au 103 rue Leblanc à Saint-Gabriel-de-Rimouski;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise monsieur Marco Gagné à effectuer une demande de permis d'alcool auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

QUE la municipalité autorise l'utilisation du Centre Polyvalent le 20 juillet 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-05-079

10.6- DEMANDE AU FONDS DE VITALISATION POUR UN ACHAT REGROUPÉ DE GRADINS MOBILES

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Gabriel-de-Rimouski, Sainte-Angèle-de-Mérici, Price, Mont-Joli et Sainte-Flavie sont intéressées à effectuer un achat commun de gradins mobiles;

ATTENDU QUE les coûts de projets sont de 125 000\$ avant taxes pour l'achat de cinq unités de gradins mobiles;

ATTENDU QU'il y a lieu d'effectuer une demande auprès du Fonds de vitalisation de la MRC de La Mitis;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski effectue une demande regroupée auprès du Fonds de vitalisation de la MRC de La Mitis pour l'achat de gradins mobiles;

QUE la municipalité s'engage à défrayer sa part des coûts soit un quart ou un cinquième du 20% de la part qui revient aux municipalités participantes;

QUE monsieur Louis-George Lévesque soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski tous les documents relatifs à la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.1 - AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 327-24 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 210-10

Avis de motion est donné par monsieur Sylvain Deschênes qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera proposé l'adoption du règlement numéro 327-24 modifiant le plan d'urbanisme numéro 210-10. Le but du règlement est de prévoir un nouvel objectif spécifique et des moyens de mise en œuvre afin de maximiser le potentiel de construction résidentielle, de modifier les modalités permettant le tracé des rues, de modifier les plans des grandes affectations du sol afin de revoir le tracé des rues projetées et de mettre le cadastre à jour, ainsi que de modifier le plan des sites d'intérêts et de contraintes afin de mettre le cadastre à jour. Un projet de règlement est déposé et adopté séance tenante.

24-05-080

11.2 - DÉPÔT ET ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 327-24 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 210-10

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps suivant les articles qui s'appliquent;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire effectuer diverses modifications au plan d'urbanisme numéro 210-10;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 6 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski adopte le projet de règlement numéro 327-24 modifiant le plan d'urbanisme numéro 210-10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.3 - AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 328-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 211-10

Avis de motion est donné par monsieur Waren Soucy qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera proposé l'adoption du règlement numéro 328-24 modifiant le règlement de zonage numéro 211-10. Le but du règlement est de prévoir une définition et des normes concernant les unités d'habitation accessoire, de réduire la distance minimale entre un bâtiment accessoire isolé et un autre bâtiment pour la zone 44 (VLG), de prévoir des dispositions de conformité à la suite d'une expropriation ou d'une acquisition à des fins d'utilité publique, ainsi que de modifier le plan de zonage afin de revoir le tracée des rues projetées et de mettre le cadastre à jour. Un premier projet de règlement est déposé et adopté séance tenante.

24-05-081

11.4 - DÉPÔT ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 328-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 211-10

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps suivant les articles qui s'appliquent;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire effectuer diverses modifications au règlement de zonage numéro 211-10;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion pour le présent règlement a été donné le 6 mai 2024.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski adopte le premier projet de règlement numéro 328-24 modifiant le règlement de zonage numéro 211-10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.5 - AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 329-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 215-10

Avis de motion est donné par monsieur Étienne Lévesque qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera proposé l'adoption du règlement

numéro 329-24 modifiant le règlement des permis et certificats numéro 215-10. Ce règlement vise à ne plus rendre nécessaire un certificat d'autorisation d'installation septique lorsque les travaux d'installation septique ont reçu l'autorisation d'un des ministères du gouvernement du Québec. Un projet de règlement est déposé séance tenante.

11.6 - AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 330-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES NUMÉRO 216-10

Avis de motion est donné par monsieur Sylvain Deschênes qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera proposé l'adoption du règlement numéro 330-24 modifiant le règlement sur les dérogations mineures numéro 216-10. Le but du règlement est d'augmenter les frais relatifs à une demande de dérogation mineure. Un projet de règlement est déposé et adopté séance tenante.

24-05-082

11.7 - DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 330-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES NUMÉRO 216-10

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps suivant les articles qui s'appliquent;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire augmenter les frais relatifs à une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 6 mai 2024.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski adopte le projet de règlement numéro 330-24 modifiant le règlement sur les dérogations mineures numéro 216-10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-05-083

11.8 – NOMINATION AU COMITÉ DE DÉMOLITION

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le 1^{er} mai 2023 le *Règlement relatif à la démolition d'immeubles numéro 317-23*;

CONSIDÉRANT QUE l'article 148.0.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1)* stipule que le conseil doit constituer un comité ayant pour fonctions d'autoriser les demandes de démolition et d'exercer tout autre pouvoir que lui confère cette loi, que ce comité est formé de trois membres du conseil désignés pour un an par le conseil et que leur mandat est renouvelable;

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres actuels du comité de démolition est arrivé à échéance le 1^{er} mai 2024.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski nomme messieurs Georges Deschênes, Waren Soucy et Guillaume Lavoie sur le comité de démolition pour une durée d'un an;

QUE la Municipalité nomme l'inspecteur en urbanisme pour agir à titre de personne-ressource et secrétaire du comité de démolition;

QUE la Municipalité désigne monsieur Waren Soucy à titre de président du comité de démolition

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-05-084 11.9 – AUTORISATION ET SIGNATURE DE DÉPÔT-VENTE DU LOT 5 393 721

CONSIDÉRANT la demande déposée pour la vente du lot 5 393 721 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que la vente de ce lot est conditionnelle à la levée de la clause de restriction au droit de disposer mentionnée dans l'acte de cession intervenu avec le gouvernement du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise le directeur général, monsieur Frédéric Lee, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski, la demande d'utilisation du territoire public — particulier et de déposer celle-ci au ministère;

QUE la Municipalité autorise le paiement des frais exigés de 142,57 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

13- VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES

24-05-085 13.1 – DEMANDE AU FONDS PM-150 DE LA MRC DE LA MITIS POUR PROJET DE PLATEFORME « ANEKDOTE »

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski désire promouvoir l'application « Anekdote » qui est déjà implantée sur son territoire;

ATTENDU QUE cette plateforme aide à faire connaître le milieu historique, touristique et commercial de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

ATTENDU QUE le montage financier pour la réalisation de ce projet est terminé et que la part municipale projetée est de 825.00\$;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

QUE le conseil de Saint-Gabriel-de-Rimouski demande à la MRC de La Mitis d'utiliser le fonds PM-150 qui lui est attribué pour un montant de 825\$ afin de promouvoir la plateforme numérique « Anekdote »;

QUE messieurs Georges Deschenes, maire et Frédérick Lee, directeur général sont autoriser à signer les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-05-086

13.2 – AUTORISATION DE SOUS-TRAITANCE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS

CONSIDÉRANT la niveleuse nécessite des réparations majeures ce qui la placera hors d'usage pour une période indéterminée;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise le directeur des travaux publics à embaucher de la sous-traitance pour l'entretien des chemins durant la période de réparation de la niveleuse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-05-087

14- CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

DE lever l'assemblée il est 21h13

Georges Deschênes
Maire

Frédérick Lee
Directeur général et greffier-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Georges Deschênes
Maire